

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

21 février 2025

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 21 février 2025

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Madame Corinne CARDONA
- Monsieur Pierre CHAMBON
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Gérard TACHON
- Monsieur Patrice VERCHERE

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Lieutenant hors-classe Adrien LEBEAU
- Commandant Anthony FOSSAT
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Adjudant-chef Nicolas BURY
- Commandant Franck JACQUIER
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 21 février 2025

Ordre du jour

Page

R/25-02/01	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	223
R/25-02/02	Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025	23
R/25-02/03	Budget principal du SDMIS - Virement de crédits entre chapitres - Exercice 2024	278
R/25-02/04	Adhésion au Parcours national des achats responsables.....	289
R/25-02/05	Convention C2025-016 d'adhésion au réseau de communication mobile critique à très haut débit des services de secours et de sécurité (RRF)	29
R/25-02/06	Mesures en faveur de l'amélioration de la réponse opérationnelle, de l'organisation péri-opérationnelle et du pouvoir d'achat	30
	Bilan opérationnel 2024	35
	Prévention et lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers – Bilan 2024	37

Conseil d'administration

Vendredi 21 février 2025

*(La séance est ouverte à 16 heures 17 sous la présidence de
Mme KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Bonjour à toutes et tous.

La fiche d'émargement m'ayant été remise, le quorum est bien atteint, nous pouvons commencer notre séance.

Permettez-moi tout d'abord d'excuser M. le préfet délégué à la sécurité qui est retenu avec le ministre François-Noël BUFFET pour le Beauvau de la police municipale.

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} octobre dernier, un conflit social d'une ampleur et d'une durée inédites, puisqu'il a duré un peu plus de quatre mois, touchait le SDMIS. J'espère que nous pouvons parler au passé, en tout cas nous allons adopter les textes qui nous permettront de parler au passé de ce conflit.

Depuis la signature du protocole d'accord avec les organisations syndicales du SDMIS qui a eu lieu mercredi matin, la grève des personnels est désormais terminée.

Je tiens à rappeler que, depuis le début, ce mouvement a été pris très au sérieux par les financeurs, par le conseil d'administration du SDMIS et par le bureau du SDMIS puisque, dès le 8 octobre 2024, nous avons mis en place un groupe afin de lancer des négociations et des discussions avec les organisations syndicales, groupe composé des financeurs et du directeur du SDMIS.

Ce groupe de négociation s'est réuni à de nombreuses reprises pour préparer des mesures permettant de mettre fin au conflit.

Il y a eu plusieurs étapes dans cette négociation et plusieurs réunions se sont tenues, permettant d'aboutir à la signature d'un protocole d'accord actant la fin de ce conflit.

Je tiens à remercier les organisations syndicales présentes, à qui je donnerai la parole tout à l'heure. Elles ont su maintenir le dialogue même dans les moments difficiles, elles ont su prendre leurs responsabilités. Je salue d'ailleurs les efforts qui ont été déployés en ce sens pour trouver une issue à ce conflit et je redis avec force que le dialogue est ce qui doit rester la seule solution, la seule voie possible pour avancer.

Cela a été le cas d'ailleurs, je tiens à le souligner et à m'en féliciter au nom du conseil d'administration.

Je remercie également les financeurs pour leur soutien ainsi que les élus du groupe de négociation, Bertrand ARTIGNY qui représentait la Métropole de Lyon, Jean-Jacques BRUN pour le département du Rhône et Renaud PFEFFER pour les communes et EPCI du Rhône. Nous pouvons dire qu'ils ont su apporter aux réunions du groupe de négociation leur détermination, leur engagement et leur fine connaissance des enjeux.

Je remercie également et très vivement les équipes du SDMIS, l'équipe de direction, bien évidemment, sous l'autorité de son directeur, le contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, qui a su garder le cap durant ces temps difficiles malgré, et nous l'avons dénoncé lors du dernier conseil d'administration, des attaques personnelles inadmissibles. Je tiens d'ailleurs à rendre un hommage appuyé à notre directeur, le contrôleur général Emmanuel CLAVAUD.

Je n'oublie pas, évidemment, toutes celles et ceux, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, personnels administratifs

et techniques, qui ont permis au SDMIS de garder le cap et, malgré ce conflit éprouvant, de faire face à ses missions.

On se souvient notamment du cas des inondations de Givors, nos sapeurs-pompiers et nos personnels administratifs et techniques avaient particulièrement répondu présents malgré le conflit social.

Le protocole d'accord comporte plusieurs mesures pour 2025 puisqu'il s'applique principalement pour l'année 2025, à part les créations de postes et la revalorisation du régime indemnitaire qui sont pérennes. Il porte sur trois types de mesures :

- des mesures sur l'augmentation des effectifs avec un certain nombre de recrutements ;
- des mesures sur le pouvoir d'achat ;
- des mesures relatives au fonctionnement et à l'organisation du service.

Toutes ces mesures ont nécessité un effort important des financeurs puisque, dans un contexte budgétaire difficile, ils soumettront à leur conseil départemental et à leur conseil métropolitain le versement d'une aide exceptionnelle pour l'année 2025 qui nous permettra de financer cette sortie de conflit.

Cette aide exceptionnelle représente en année pleine 2,5 M€ : 500 000 € pour le département et 2 M€ pour la métropole de Lyon.

Elle permet la sortie de crise, mais nous ne pouvons pas nous en contenter pleinement parce que la situation du SDMIS, des SDIS, reste préoccupante, les collectivités elles aussi sont dans une situation préoccupante et elles ne peuvent pas faire face, seules, aux difficultés financières structurelles des SDIS.

Nous restons donc en attente, à l'issue du Beauvau, de mesures qui seront entérinées par un projet de loi, qui devrait aboutir d'ici l'été prochain.

Nous restons en attente de recettes nouvelles pour les SDIS et le SDMIS en particulier. L'État doit également reconnaître la singularité de notre établissement au-delà du seul territoire de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

C'est dans ce cadre que nous pourrions envisager de reprendre de nouvelles négociations telles que le prévoit la clause de revoyure inscrite dans le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales.

Avec le président GUILLOTEAU, nous avons participé au Beauvau de la sécurité civile qui vient de se tenir, dont la dernière réunion, qui a eu lieu le 11 février à Mâcon, a porté sur la gouvernance, les financements et les moyens des acteurs de la sécurité civile.

J'ai pu exprimer la position de notre établissement et j'ai transmis la contribution du SDMIS à monsieur le ministre, François-Noël BUFFET, avec une partie relative aux enjeux de portée générale pour tous les SDIS et une partie plutôt axée sur la spécificité de notre établissement, la singularité du SDMIS.

Nous vous ferons suivre par mail cette contribution.

Voilà ce que je pouvais dire en introduction.

Je donne la parole à messieurs les représentants de l'intersyndicale d'abord. Ensuite, M. FOSSAT s'exprimera pour le syndicat Avenir Secours Action catégorie C.

Monsieur MARTINEZ (Syndicat Autonome).- Madame la présidente, nous n'avons pas de déclaration commune, nous souhaitons intervenir organisation par organisation si vous l'acceptez.

Madame KHELIFI.- Il y aura trois interventions ?

Monsieur MARTINEZ (Syndicat Autonome).- Oui

Madame KHELIFI.- Allez-y.

Monsieur CHENAL (SUD).- « Madame la Présidente,
Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus,

142...

C'est le nombre de jours qui se sont écoulés depuis le 1^{er} octobre dernier, jour du lancement d'un mouvement social sans précédent au sein de notre établissement.

Un véritable séisme institutionnel déclenché à la suite d'un projet funeste de suppression de l'ICL, ICL perçue par les « papas » de nos casernes. Nos anciens.

Cet élément fut la goutte de trop qui a fait déborder le vase déjà bien rempli par de nombreuses revendications et attentes : organisation du service, recrutement, déroulement de carrière, pouvoir d'achat, qualité de vie en service, risques psychosociaux, santé des personnels face à la poly-exposition, fin de carrière...

Partenaire social majoritaire au sein de l'établissement, attaché aux valeurs démocratiques et républicaines, nous prenons acte des résultats de la dernière consultation du 18 février en dressant un constat objectif.

Les réponses opérationnelles et les propositions actées pour 2025 ne suffiront pas sur le long terme. Comparé à un sinistre, le conflit en cours est pour le moment circonscrit, mais est loin d'être éteint.

Les personnels du SDMIS sont lassés d'être les enfants tiraillés d'un divorce consommé entre l'État et les collectivités locales. Les personnels du SDMIS demandent les moyens suffisants afin d'offrir un service public de secours qualitatif présent en permanence dans des délais optimaux salvateurs dans tous les territoires du département et de la métropole.

Nous remercions d'ailleurs les élus locaux et nationaux de tous bords politiques pour l'écoute attentive apportée à nos doléances.

Malgré un groupe de travail en 2023 sur le sentiment d'appartenance au sein du SDMIS, groupe de travail sans enjeu financier, mais avec un enjeu moral stratégique, les fractures et les stigmates de cette période douloureuse sont là :

- La perte de confiance des personnels envers leur gouvernance.*
- La naissance d'un sentiment d'anxiété et de peur de l'avenir au sein des équipes.*
- La majorité qui s'est exprimée dans les urnes s'est-elle exprimée par conviction ou par lassitude face à un conflit qui s'enlise ?*
- L'absence de vote de plus de 300 personnels du SDMIS à la consultation du 18 février est-elle le signe d'une résignation de près de 20 % des personnels salariés de l'établissement ?*
- Le rejet massif de 62 % des SPPNO sur le pack adopté.*

Retenons néanmoins un fait marquant positif et historique dans cet épisode social : l'union de tous les partenaires sociaux, qu'ils soient élus ou non aux instances.

Comme vous l'aurez compris, rendez-vous est donné à la rentrée de septembre pour les clauses de revoyure afin de remettre sur la table tous les sujets.

Nous reprendrons notre bâton de pèlerin afin de rencontrer tous les protagonistes locaux et nationaux. Soyez-en convaincus. »

Nous vous remercions de votre attention.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, Monsieur CHENAL.

Monsieur JACQUET (CGT).- « Madame la Présidente, mesdames et messieurs les élus,

tout d'abord, nous confirmons et soutenons pleinement les déclarations liminaires de notre collègue du syndicat SUD.

Nous condamnons fermement tout acte méprisant et discriminant visant des personnes ou des groupes de personnes.

Nous souhaitons insister particulièrement sur l'affectation des 15 postes de recrutement SPPNO aux centres d'intervention en tension, et plus spécifiquement au centre de Feyzin qui, rappelons-le, subit une pression importante illustrée par le mouvement de grève engagé bien avant la mobilisation mise en suspens ce jour.

Nous nous adressons à vous aujourd'hui, car chacun ici, élu, membre de la direction et représentant syndical, mesure l'ampleur du défi qui nous attend pour redresser la situation. Il est impératif d'agir avec lucidité et responsabilité.

Cette crise n'est pas le fruit du hasard, mais bien la conséquence de choix politiques passés, une présidence antérieure qui a privilégié l'apparence au détriment du bien-être du personnel, qui a misé sur l'image en optant pour un bail emphytéotique sans considérer l'impact sur les agents pourtant au cœur des missions et du bon fonctionnement de notre établissement.

D'expérience, nous n'attendons pas de miracle...

Cela passe par un financement renforcé de recrutements à un niveau équivalent à celui d'avant 2010, un régime indemnitaire plus attractif et un cycle de travail adapté à la pénibilité de nos missions.

Il est temps d'investir réellement dans l'humain, car, sans agents, il n'y a ni service public ni sécurité. Nous comptons sur vous. »

Merci de votre attention.

Madame KHELIFI.- Merci.

Monsieur MARTINEZ (Syndicat Autonome).- Pour le syndicat autonome, je rejoins les deux déclarations liminaires précédentes, la nôtre viendra les compléter sur des éléments spécifiques.

« Madame la présidente du conseil d'administration, mesdames, messieurs les membres du bureau, mesdames, messieurs les élus du conseil d'administration, monsieur le directeur,

Après plusieurs mois de mobilisation des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés, le mouvement de grève a été initié par les agents de terrain, les femmes et les hommes qui assurent chaque jour les missions régaliennes, mais aussi celles et ceux qui animent les fonctions support (PATs) rejoints par les cadres acquis à la signature d'un protocole d'accord.

Ce protocole est le résultat de négociations intenses et parfois difficiles, mais il marque une étape importante pour la reconnaissance de nos revendications légitimes et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents du SDMIS.

Nous saluons l'engagement des personnels qui, par leur mobilisation sans faille, ont su faire entendre leur voix et rappeler l'importance de leur mission au service de la population.

Nous remercions également l'ensemble des groupes politiques, et notamment ceux ici représentés, qui ont souhaité échanger avec les représentants de l'intersyndicale sur les problématiques du service public d'urgence.

Ce protocole d'accord prévoit plusieurs avancées significatives, notamment :

- une revalorisation des rémunérations et des indemnités qui, pour nous, vise à reconnaître l'implication des agents et les spécificités de nos métiers ;*
- des engagements concrets sur l'amélioration des conditions de travail et de sécurité ;*
- une meilleure prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.*

Toutefois, ce protocole d'accord est accompagné de la parole donnée de notre gouvernance sur :

- la mise en place de groupes de travail visant le dimensionnement des centres de secours ;
- l'établissement d'une convention SDMIS-SAMU favorable au financement du SDMIS ;
- la concrétisation de seuil de professionnalisation lié aux heures supplémentaires ;
- le déploiement de régimes de garde dérogatoire en 24 heures et de droit commun en 12 heures plus respectueux de la santé des agents et plus protecteur de l'environnement.

Si cet accord constitue une avancée, il ne répond pas encore pleinement à toutes les attentes. Nous restons donc impliqués auprès des autres organisations professionnelles quant aux travaux prévus et poursuivrons notre engagement pour garantir un service public de qualité.

Le Syndicat Autonome SDMIS continuera à porter la voix des agents, à défendre leurs droits et à veiller à ce que la reconnaissance de nos missions soit à la hauteur de notre engagement quotidien au bénéfice des citoyens. Nous resterons donc mobilisés et attentifs aux prochaines étapes, prêts à intervenir chaque fois que cela s'avérera nécessaire. »

Nous vous remercions pour votre attention.

Madame KHELIFI.- Merci. Commandant Fossat vous avez la parole.

Monsieur FOSSAT (Avenir Secours).- « Madame la Présidente du conseil d'administration du SDMIS, mesdames et messieurs les membres du bureau, mesdames et messieurs les élus, mon général, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration, chers collègues de l'intersyndicale,

près de 5 mois après le début du conflit social qui a débuté le 1^{er} octobre dernier, nous sommes ravis aujourd'hui de pouvoir concrétiser ensemble le protocole d'accord 2025 relatif aux mesures en faveur de l'amélioration de la réponse opérationnelle, de l'organisation péri-opérationnelle et du pouvoir d'achat.

Cet accord représente une première étape du chemin qui va vers la consolidation du financement du SDMIS. Nous souhaitons regarder ces 5 mois de conflit avec une vision positive.

Durant 5 mois, les échanges avec notre direction et avec les élus ont toujours été constructifs et respectueux, même si nous ne pouvons pas oublier les différents débordements à l'encontre de notre présidente, de notre directeur, de certains cadres et de certains élus : nous les condamnons fermement. Cette vision du dialogue social n'est pas celle des organisations syndicales du SDMIS.

Nous retenons de nombreux échanges avec les élus de tous bords politiques, des échanges qui nous ont finalement permis de mieux connaître nos problématiques et nos contraintes mutuelles.

Vous nous avez permis de comprendre les enjeux et la complexité des financements des collectivités qui naviguent dans un environnement complexe pour établir leur budget. En retour, nous avons pu vous démontrer le haut niveau d'exigence demandé à notre établissement, niveau qui nécessite inévitablement un fléchage budgétaire particulier.

C'est notamment grâce à ce dialogue de qualité que nous avons pu, ensemble, avancer et trouver un compromis vers une première étape de sortie de crise.

Ce premier rebond positif ne suffit bien évidemment pas à combler toutes les attentes des agents du SDMIS, et nous le comprenons. Nous continuerons donc à défendre l'intérêt de notre établissement, ainsi que celui des femmes et des hommes qui le composent, afin de conserver un service public performant, à la hauteur de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône.

En qualité de représentants du personnel, nous avons le devoir d'alerter notre direction et notre gouvernance lorsqu'une situation nous paraît anormale. Une grève de 5 mois laisse forcément des traces : il

est donc également de notre devoir d'accompagner au mieux la remise en marche de notre établissement.

Nous sommes tous, gouvernance, direction et organisations syndicales, dans l'attente des conclusions du Beauvau de la sécurité civile, et nous avons tous compris que nous nous retrouverons dès le mois d'octobre prochain pour discuter des budgets 2026.

Pour autant, nous ne souhaitons pas jouer au jeu de la surenchère qui consisterait à empêcher un retour du fonctionnement normal de notre établissement jusqu'aux échéances de fin d'année.

L'intelligence collective qui a été prépondérante dans les accords 2025 doit être le maître mot des mois qui arrivent. Nous devons, ensemble, continuer à dialoguer dans un climat apaisé et d'écoute mutuelle, afin que tous les agents du SDMIS puissent retrouver de la sérénité dans leurs conditions de travail.

Cette sortie de crise s'accompagne de votre engagement à vous, mesdames et messieurs les élus, à soutenir notre établissement et sa mission de service public dans les années à venir.

Avenir Secours et Action catégorie C resteront, dans les mois qui arrivent, engagés auprès de la direction, de la gouvernance et des autres organisations syndicales, pour continuer à faire avancer positivement notre établissement, dans les défis que nous devons collectivement relever. »

Merci.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup à tous. Messieurs les membres du bureau ?

Monsieur PFEFFER.- Très rapidement, j'aimerais saluer le travail qui a été accompli par la direction du service parce qu'un conflit

comme celui-là, c'est le conflit le plus long et le plus rude qu'ait connu le service.

(Propos hors procès-verbal à la demande de l'intervenant)

Je me félicite de la sortie de ce conflit, nous tirerons toutes les leçons de cette période pour améliorer le service d'incendie et de secours.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le vice-président, pour vos propos équilibrés.

Monsieur le président ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Merci, Madame la Présidente.

Beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de choses me vont bien, d'autres sont plus compliquées.

En premier lieu, je voudrais renouveler toute ma confiance au contrôleur général Emmanuel CLAVAUD. Il a tenu le cap dans des moments difficiles. Les attaques dont il a été l'objet sont inacceptables. Ce matin, moi-même, j'ai décidé de porter plainte contre les attaques personnelles qui m'ont été faites. Nous verrons la suite.

Que nous soyons encadrants ou élus, nous ne sommes pas des paillassons sur lesquels on vient s'essuyer les pieds.

Je voulais remercier ceux qui ont conduit les négociations, ils ont fait un travail de titan, parfois dans des moments difficiles, et la compréhension a fini par l'emporter.

Ce que je peux vous dire comme président de département, c'est que nous avons accepté de sortir de cette crise contre financement et que, globalement, cela représente à peu près 400 000 € sur le département. Il nous reste un petit point de détail à régler, je parle sous le contrôle de mes collègues conseillers départementaux qui sont ici, notamment celui qui

est en charge des finances, nous devons certainement payer pour les communes et EPCI, parce que, matériellement, on ne peut pas prendre 151 délibérations, c'est le département qui paiera.

Je ne sais pas où nous prendrons l'argent, mais nous nous y sommes engagés et nous le ferons. Je flécherais là où nous prendrons l'argent et je dirai quelle partie du social nous enlèverons, quelle partie du monde du handicap sera touchée, quelle partie de nos anciens sera touchée. Je vais le dire, nous allons le flécher parce que nous n'avons pas ces 400 000 €, il faudra faire encore des choix.

Nous avons encore fait 130 mesures de restriction budgétaire sur la préparation budgétaire que nous sommes en train de terminer. C'est une nouvelle restriction budgétaire, un nouveau choix qu'il faudra faire, et nous le ferons certainement au détriment du social.

J'expliquerai et je flécherais là où nous le prendrons. Chacun le verra à l'aune de ses convictions, à l'aune de ses philosophies. Est-ce que le monde du handicap, le monde de nos anciens, doit passer après certaines négociations syndicales ?

Chacune dira et pensera ce qu'il veut.

Vous n'avez pas idée du malaise que cela a installé chez les sapeurs-pompiers volontaires.

Je suis certainement ici celui qui fait le plus de Sainte-Barbe, et le malaise profond et l'espèce de différence de traitement, de vision de ce qu'est le secours à personne, qui ont été ressentis par certains sapeurs-pompiers volontaires sont extrêmement importants, et je parle là sous le contrôle de ceux qui sont volontaires et parfois même ceux qui ont le double statut et qui n'oublieront pas de prendre la PFR quand ils partiront.

Aujourd'hui, il faut ramener de la sérénité parce que sinon vous aurez un nombre de défections important chez les sapeurs-pompiers

volontaires. Regardez ce que gagne un sapeurs-pompier volontaire quand il sort en intervention par rapport au salaire d'un adjudant-chef, ancien de la Courly

Madame la Présidente, vous étiez comme moi au Beauvau, je ne suis pas sûr qu'il règle tout. Gérald DARMANIN s'est engagé à faire un texte de loi, les ministres de l'intérieur successifs aussi. Gageons que ce soit le meilleur texte et qu'il fasse en sorte que certaines spécificités soient prises en compte. Mais je vous le dis, nous ne serons jamais Marseille, Paris, il ne faut pas y croire.

Le fait que nous soyons SDMIS est une spécificité, mais si nous ne le comprenons pas, si nous ne nous réformons pas de l'intérieur, nous sommes voués à retourner au conflit de façon certaine.

En tout cas, pour cette fois, nous suivrons, mais en octobre ou septembre, je ne saurai pas faire. Il faudra que mes collègues fassent un choix. Si c'est le cas, pour la première fois de ma vie, je demanderai un vote à bulletin secret.

Madame KHELIFI.- Merci. D'autres expressions, soit parmi les membres du bureau, soit parmi les membres du conseil d'administration ?

Monsieur CHAMBON.- Madame la présidente, monsieur le président, monsieur le vice-président, vous avez salué les efforts déployés par les deux collectivités qui financent le SDMIS dans une période de contraintes budgétaires et nous ne pouvons que vous rejoindre.

Je voudrais quand même saluer les agents et les agentes du SDMIS qui, malgré un mouvement de grève de cinq mois, ont fait preuve de beaucoup de sagesse en acceptant de cesser le mouvement de grève alors qu'ils souhaitaient une pérennisation des accords. Nous sommes loin de tout cela.

Bien évidemment, il est insupportable que des attaques *ad hominem* aient lieu dans un mouvement de grève, quelles que soient les revendications, quelles qu'en soient les causes ou les raisons. C'est incontestable.

Malgré tout, permettez-moi, madame la présidente, deux points. D'abord, j'ai été un peu stupéfait par les propos de monsieur le président du Département qui a parlé de politisation du conflit.

À ma connaissance, le département et la métropole ne sont pas exactement du même bord politique. Vous m'expliquerez où sont les gens qui ont essayé de politiser cela. On peut avoir envie de les écouter sans pour autant le politiser.

Monsieur le président du département, avec tout le respect que je vous dois, je suis assez outré par vos propos. Ceux-là figureront visiblement dans le compte rendu. Je vous rappelle que le droit à la grève est un droit fondamental dans notre pays et que le chantage que vous venez de faire face aux sapeurs-pompiers me choque. C'est du chantage de dire : « On vous donne 400 000 € et on décomptera d'où cela sortira, du social, des personnes âgées, etc. »

Ou alors nous ne sommes plus dans le pays dans lequel je pensais être, mais, pour moi, c'est du chantage qui est inaudible dans un conseil d'administration.

Enfin, madame la présidente, j'ai envie de vous dire : « Tout cela pour ça ! » Qu'est-ce qui a changé en cinq mois pour que l'on passe de 0,6 % du budget de la métropole à globalement 2 % ?

Sous l'ancien mandat, jusqu'en 2020, les choses n'étaient sûrement pas miraculeuses sinon nous n'arriverions pas à cette situation, le budget du SDMIS était de 1 % : 1 % réduit à 0,6 %, on le remet sur quatre ans, je ne suis pas sûr que l'on arrive aux chiffres d'aujourd'hui. J'ai envie de dire : tout cela pour ça !

Je vous remercie pour votre écoute.

Monsieur GUILLOTEAU.- Monsieur CHAMBON, j'adore les donneurs de leçons, nous en avons tout autour du ventre, mais quand vous êtes à la tête d'une collectivité, et je parle sous le contrôle des maires qui sont ici, de mes collègues qui sont ici, vous endossez la responsabilité du budget.

Monsieur CHAMBON.- Comme un chef d'entreprise.

Monsieur GUILLOTEAU.- Sauf qu'un chef d'entreprise peut faire un budget en déséquilibre, ce qui n'est pas le cas d'une collectivité. Vous commencez mal !

J'ai un budget à faire avec quelque chose qui s'appelle le social, qui représente 67 % de mes dépenses. J'ai 2 000 agents, je viens d'en sortir 50 pour réaliser des économies. C'est la première fois que j'achète des voitures d'occasion. Nous sommes à l'os.

Si je vous dis que je serai obligé de faire des choix, je serai obligé de faire des choix. Les seules marges que j'ai, c'est dans le social.

Vos leçons sont très bien, mais gardez-les s'il vous plaît.

Quand vous serez élu à la tête d'une collectivité comme nous, vous pourrez donner des leçons aux autres.

Monsieur CHAMBON.- Vous parlez d'un budget à l'équilibre, mais vous avez la chance de le connaître à l'avance.

Monsieur GUILLOTEAU.- Non, je ne le sais pas, la preuve, c'est qu'hier je ne savais pas que j'avais 400 000 € à sortir !

Monsieur CHAMBON.- Je ne vous reproche pas de déployer des efforts, mais de faire du chantage.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je ne fais pas de chantage, je dis les choses.

Monsieur CHAMBON.- Non, vous faites du chantage.

Monsieur GUILLOTEAU.- Non, parce que nous serons obligés de payer.

Monsieur CHAMBON.- Heureusement ! C'est un accord, vous êtes obligés de payer.

Monsieur GUILLOTEAU.- L'accord ne lie pas mes collègues sur un mode électoral. Vous avez encore beaucoup de choses à apprendre en politique, monsieur. C'est facile de donner des leçons aux autres quand on est élu à la proportionnelle, mais quand on est élu sur son nom, c'est autre chose.

Madame KHELIFI.- Monsieur CHAMBON, vous ne partagez pas les mêmes réalités que nous. Je vous confirme que c'est très difficile pour les collectivités locales, nous le partageons tous, tous ceux qui sont maires ou qui sont à la tête d'une collectivité.

Monsieur CHAMBON.- Je l'ai salué.

Madame KHELIFI.- Vous nous reprochez de passer le budget de 2 % ou 1 % à 0,5 %, ce n'est pas possible. Notre pays traverse une crise très grave, c'est très difficile pour les collectivités locales. Que ce soit au département du Rhône ou à la métropole de Lyon, nous sommes obligés de faire des choix très difficiles.

À la métropole de Lyon, je suis sur la délégation RH, je ne vais pas remplacer un certain nombre de postes. Il sera très compliqué de dire que, dans tel service, on ne remplace pas, parce que nous n'avons plus les mêmes recettes qu'auparavant.

Je ne sais pas si M. ARTIGNY veut prendre la parole et nous dépeindre ce qui se passe, pour l'instant, ce sont les élus du département qui se sont exprimés, ou si certains maires veulent prendre la parole pour

confirmer que la situation est très difficile. Nous aurons l'occasion d'en parler lors de la présentation du budget à la métropole de Lyon.

Je ne sais pas s'il est opportun que M. ARTIGNY s'exprime, vous n'avez pas forcément les mêmes réalités que nous. Nous prenons ligne par ligne, je réduis tout sur ma délégation, les budgets de formation, de recrutement, etc. C'est très compliqué.

Monsieur CHAMBON.- Arrêtez de nous faire pleurer avec le président du département pour des efforts que vous êtes obligés de déployer. Je veux bien que ce soit difficile, mais vous accomplissez votre travail.

De surcroît, je suis très surpris qu'un exécutif de la métropole, écologiste et de gauche, suite à un mouvement de grève, alors que l'on condamne les attaques personnelles, accepte d'entendre dans ce conseil d'administration un chantage à la grève en disant : « Vous avez obtenu 400 M€ de plus, je dénoncerai tout ce que cela nous coûtera. »

Monsieur GUILLOTEAU.- Jamais personne n'a fait un chantage à la grève, tout le monde s'est loué qu'elle se soit arrêtée.

Madame KHELIFI.- C'est votre interprétation, Monsieur CHAMBON.

Monsieur CHAMBON.- Je ne suis pas le seul.

Monsieur GUILLOTEAU.- Chacun a le droit d'avoir sa philosophie.

Monsieur CHAMBON.- Dont acte.

Monsieur ARTIGNY.- Chacun a pu s'exprimer, c'est très bien. Nous aurons l'occasion de débattre du budget de la métropole de Lyon le 17 mars, ce sera bien mouvementé aussi.

J'en profite pour sortir de manière positive de ces échanges et je voudrais remercier les organisations syndicales pour la qualité du débat. Dans ma carrière professionnelle, j'ai été amené à me retrouver à gérer des crises qui n'étaient pas simples. Je voudrais remercier les organisations syndicales parce que cela n'a pas été facile pour elles. Il y a eu beaucoup de tension.

Ce que je retiens quand même, c'est le sens des responsabilités et le fait que nous ayons eu en face de nous des représentants qui connaissaient parfaitement leur dossier, qui les avaient très bien travaillés. Cela facilite la qualité des échanges. Je voudrais que nous terminions cet échange qui avait un côté positif.

Merci, messieurs, d'être intervenus à la table des négociations avec professionnalisme. Merci pour le travail qui a été accompli.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, Monsieur ARTIGNY.

Monsieur VERCHERE.- Madame la Présidente, je suis ici plutôt en qualité de représentant des intercommunalités et des communautés d'agglomération, nous avons encore un peu de marge de manœuvre même si c'est un peu plus difficile.

Je vais prendre ma casquette de rapporteur général du budget du département pour dire que la problématique des départements, donc celle en partie de la métropole de Lyon, puisqu'elle est département et également intercommunalité, c'est que nous avons des dépenses obligatoires, un peu plus de 67 %, et des recettes aléatoires.

Nous ne pouvons même pas débattre sur le fait que, pour augmenter les sapeurs-pompiers, nous allons augmenter les impôts, nous n'avons plus d'impôts.

Ce que veut dire le président du département aujourd'hui, comme le dit probablement la métropole, c'est que l'on fera cet effort, on ne sait pas où l'on trouvera les 400 000€, on les trouvera, mais à un moment, on ne saura plus faire.

Force est de constater que ce n'est pas sur les 67 % de dépenses obligatoires que l'on pourra le faire, mais sur un certain nombre de dépenses non obligatoires qui peuvent être liées au sport, au social, aux communes.

Je rappelle quand même que le département du Rhône versait aux communes chaque année un soutien de 10 M€, parce que c'est son rôle d'aménagement du territoire, mais cette année, nous passons à 5 M€.

On arrive à maintenir une aide aux communes, notamment les plus éloignées de la métropole, les moins riches très souvent.

Je pense au nord du canton de Thizy, dans l'Ouest lyonnais, dans les Monts du Lyonnais où des communes attendent des cofinancements du département.

On a déjà fait cet effort et le rappel du président du département, c'est simplement de dire que, demain, on ne saura pas faire. Autant être honnête dès le départ : c'est compliqué aujourd'hui et, demain, on ne saura pas faire.

C'est assez clair, il n'y a pas de polémique à avoir. Autant je suis maire et président d'une intercommunalité où nous avons encore quelques marges, mais, pour le département, il n'y en a pas. Dire l'inverse, ce serait mentir, je ne pense pas que ce soit l'intérêt de tous.

Cela signifie qu'il faut négocier en amont, que ce soient les syndicats au niveau national ou le président qui préside une fédération au niveau national, il est important de rappeler à l'État que le SDMIS intervient

aussi et très souvent pour son compte et qu'il faut aussi des cofinancements. Nous ne pouvons pas tout payer, les contribuables rhodaniens ou les collectivités. Il arrivera un moment où nous n'y arriverons plus.

Il faut aussi en prendre conscience.

Nous avons tous un travail à accomplir au niveau syndical, départemental et national, pour le faire remonter, et nous en tant qu'élus, nous avons à rappeler au ministre les spécificités.

Quand on va à Saint-Priest, on voit un certain nombre de choses qui sont faites souvent pour le compte de l'État, qui ne sont pas forcément le secours à la personne, du rhodanien ou de celui qui habite sur la métropole.

Il faut aussi que l'État prenne des engagements si l'on veut assouplir et réduire le coût financier pour nos deux collectivités respectives, pour les communes et les intercommunalités également.

Merci.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur VERCHERE, je l'avais bien compris comme vous.

Nous allons poursuivre s'il n'y a pas d'autres prises de parole.

R/25-02/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021.

Madame KHELIFI.- Ce compte rendu vous a été envoyé avec l'ensemble des rapports, je laisse le contrôleur général nous en faire une petite synthèse.

Contrôleur général CLAVAUD Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs les élus,

Le 31 janvier 2025, le bureau a étudié quatre dossiers.

Le premier était relatif à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2025 à hauteur de 8 M€.

Le deuxième autorisait la présidente à signer un protocole d'accord transactionnel concernant un litige dans le cadre de travaux réalisés dans une caserne avec une entreprise privée pour un montant de 5 000 € (caserne des Briades).

Le troisième était relatif à l'octroi d'une subvention pour l'année 2025 à l'Œuvre des Pupilles pour 2 000 €.

Le quatrième était relatif à l'octroi d'une subvention pour l'année 2025 à l'union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers pour un montant de 3 000 €.

Madame KHELIFI.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-02/02 Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025

Madame KHELIFI.- À l'aune du budget qui sera présenté lors de notre conseil d'administration du 28 mars prochain, je vous invite à débattre de ces orientations conformément aux dispositions du CGCT.

Avant cela, je vous propose de vous donner lecture des grandes lignes directrices du rapport dont vous avez pu prendre préalablement connaissance. Ce débat et le rapport qui l'accompagne font

suite au rapport sur l'évolution des ressources et charges disponibles qui vous a été présenté lors du conseil d'administration du mois d'octobre.

Ce rapport mettait en évidence la situation préoccupante des finances publiques, qui s'est confirmée aujourd'hui avec le vote du projet de loi de finances et l'effort budgétaire imposé aux collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des comptes publics, affectant notamment les recettes de la métropole de Lyon et du département du Rhône, principaux financeurs du SDMIS.

Il soulignait également la nette détérioration de la capacité d'autofinancement du SDMIS, signifiant que celui-ci n'est plus en mesure de financer ses investissements, ses dépenses d'équipement, en dégagant des ressources propres une fois les annuités de la dette remboursées.

Sans certitude concernant les ressources des collectivités territoriales pour l'année 2025, notre conseil d'administration a approuvé une hausse de 0,5 % du montant des contributions de l'année 2025 par rapport à l'année 2024, le portant à un peu plus de 163 M€.

Cette augmentation très limitée des contributions de l'ordre de 800 000 € ne permet de couvrir ni l'évolution de l'inflation ni l'évolution du GVT dû à l'ancienneté, aux promotions et aux revalorisations liées à des évolutions de poste.

Cette revalorisation des contributions ne couvre pas non plus l'impact de l'augmentation du taux de la CNRACL instaurée par décret du 30 janvier 2025, qui viendra impacter notre établissement à hauteur de 1,5 M€.

Par ailleurs, je vous rappelle que les mesures de sortie de crise que nous venons d'évoquer s'inscrivent dans une enveloppe financière dont le montant est de l'ordre de 1,8 M€ pour l'année 2025, ce qui est un montant significatif au regard du contexte que nous connaissons. Vous

serez d'ailleurs amenés à vous prononcer plus tard sur l'ensemble de ces mesures.

Aussi, malgré ce contexte financier très incertain, les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 ont été faites avec la plus grande rigueur. Le SDMIS s'est attaché à préparer un budget primitif 2025 dont l'équilibre repose sur une diminution drastique des dépenses relatives aux charges à caractère général, de l'ordre de 6 % par rapport au budget primitif de l'année 2025.

Ce budget primitif reposera sur une estimation resserrée des dépenses relatives aux charges de personnel, tenant compte des recettes disponibles à ce jour. Les investissements seront limités au strict renouvellement des biens et à la conduite des travaux immobiliers initiés.

Je laisse la parole à Mme MASSARDIER qui va nous en dire un peu plus, notamment sur la présentation des recettes et des dépenses prévisionnelles pour cette année.

Madame MASSARDIER.- Merci, madame la présidente.

Vous avez la présentation de l'intégralité des chiffres dans le rapport, j'évoquerai les grandes lignes.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 180 M€, en augmentation de 2,2 %, c'est-à-dire 3,8 M€ qui recouvrent notamment la hausse de la CNRACL (1,5 M€) et les mesures sociales (1,8 M€).

Pour les autres nouvelles dépenses, nous avons la part du BEA réimputée en fonctionnement pour 1,2 M€, une augmentation de la dotation aux amortissements de 500 000 € du fait de travaux qui ont été intégrés à l'état de l'actif et la hausse des intérêts d'emprunt de 150 000 €.

Au total, les nouvelles dépenses s'élèvent à 5,3 M€. Elles seront couvertes par une diminution des charges à caractère général de

l'ordre de 2 M€. Cela représente une diminution de 6 %. Une fois que l'on enlève les dépenses contraintes de type carburants, assurances, etc., les diminutions de crédit vont jusqu'à 10 % voire plus sur certaines lignes de dépenses courantes.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont composées de la hausse des contributions à hauteur de 800 000 € (+0,5 %), de la subvention exceptionnelle à venir pour la couverture des mesures sociales, d'une nouvelle recette de l'État qui correspond au remboursement de l'ex-TICPE pour 750 000 € (remboursement des taxes sur les carburants en application depuis juillet 2023), et de diverses recettes nouvelles de l'ordre de 200 000 €, dues notamment à la revalorisation de la tarification que vous avez approuvée en juin 2024.

L'équilibre de la section de fonctionnement est possible grâce à la reprise anticipée de l'excédent de fonctionnements de l'ordre de 4,6 M€, mais aucun virement ne pourra être réalisé à l'investissement, car nous n'aurons pas d'excédent de fonctionnements.

Concernant la section d'investissement, son montant global sera de 44 M€. Les investissements réalisés dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement seront plafonnés à 18 M€ auxquels s'ajoute 1,9 M€ pour les travaux de Villeurbanne et La Doua qui sont les derniers travaux immobiliers en cours au SDMIS.

Les investissements seront de 18 M€ pour le renouvellement des biens : 7 M€ pour les véhicules, 5,5 M€ pour l'informatique, 4,8 M€ pour les matériels divers et 600 000 € pour l'entretien courant des casernes.

À cela s'ajoutent le BEA (5,5 M€) et le remboursement du capital de la dette (4,7 M€).

La principale recette, c'est la dotation aux amortissements (4,5 M€), le FCTVA (2,5 M€) avec une nouvelle part de FCTVA pour le BEA

de l'ordre de 900 000 €, nouvelle recette récurrente que nous aurons jusqu'en 2042, jusqu'à l'extinction du BEA.

Ensuite, nous attendons environ 1 M€ de subvention de la part de l'État dans le cadre de différents fonds : le fonds vert, le pacte capacitaire, le FEDER et une aide de la CNR pour des équipements pour la couverture du risque fluvial.

Pour finir, l'équilibre de la section d'investissement est réalisé grâce à un emprunt dont le montant prévisionnel à ce jour est de 13 M€.

Le rapport se termine par une présentation de la dette. L'encours de dette est de 86 M€ au 31 décembre 2024, ce qui représente 7,14 ans de capacité de désendettement. À cela s'ajoute l'encours du BEA qui est de 97 M€, ce qui porte la capacité de désendettement à 15 ans.

Voilà les principaux éléments que vous retrouvez au sein du rapport d'orientations budgétaires.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER. Y a-t-il des questions sur ce débat d'orientations budgétaires ?

Nous apporterons plus de précisions lors du budget qui sera adopté le 28 mars.

Je vous propose d'en prendre acte et de voter la prise d'acte.

Monsieur GUILLOTEAU.- Il est pris par acte, c'est tout.

Madame KHELIFI.- Il faut voter sur la prise d'acte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-02/03 Budget principal du SDMIS - Virement de crédits entre chapitres - Exercice 2024

Madame KHELIFI.- C'est une délibération récurrente. Afin de nous permettre notamment l'acquisition de véhicules en fin d'année 2024, il a été nécessaire de procéder à un virement de crédit de 606 000 € entre chapitres, du compte d'avance au compte d'immobilisation.

Je vous rappelle que les virements entre chapitres sont désormais possibles, mais je dois vous en rendre compte.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-02/04 Adhésion au Parcours national des achats responsables

Madame KHELIFI.- Le SDMIS participe depuis 2022 au club achats des services d'incendie et de secours qui a été lancé par le ministère de l'Intérieur, qui a pour vocation de favoriser le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les services de commande publique des services d'incendie et de secours.

C'est dans ce cadre que le groupement marché du SDMIS a eu connaissance du parcours national des achats responsables qui figure parmi les bonnes pratiques identifiées.

Ce dispositif qui ne nécessite aucun investissement financier vise à encourager les organismes publics et les entreprises à prendre en compte les enjeux des achats responsables. Il s'inscrit, de plus, dans la démarche de labellisation EFQM qui a été initiée au sein de l'établissement.

Je vous propose d'approuver l'adhésion à ce parcours national des achats responsables qui implique notamment la signature d'une charte, l'élaboration d'un plan d'action et la mise en œuvre d'un plan

de progrès pluriannuel qui sera probablement présenté au sein de ce conseil d'administration, monsieur le directeur, si vous le confirmez.

Contrôleur général CLAVAUD.- Oui.

Madame KHELIFI.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ?
S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-02/05 Convention C2025-016 d'adhésion au réseau de communication mobile critique à très haut débit des services de secours et de sécurité (RRF)

Madame KHELIFI.- Le réseau radio du futur (RRF) est un réseau de communication sécurisé et à haut débit dédié aux forces de sécurité, il sera progressivement déployé sur le territoire national à partir du mois d'avril 2025.

Le SDMIS devra lui aussi adhérer à ce nouveau réseau de communication avec les autres services opérationnels du territoire du département et de la métropole de Lyon, que ce soit les services de police, de gendarmerie, les HCL, etc.

Néanmoins, je souhaite que notre établissement n'opère la transition vers RRF que s'il s'avère que son coût est constant par rapport au coût de notre dispositif actuel, et qu'il n'engendre aucune dépense supplémentaire.

C'est pourquoi je vous propose qu'un nouveau point soit présenté en conseil d'administration fin 2025 afin de nous permettre de prendre connaissance du format et du coût définitif de l'opération.

D'ici là, je vous propose tout de même d'approuver la convention d'adhésion au réseau de communication mobile critique à très

haut débit des services de secours et de sécurité qui ne nous engage pas financièrement à ce stade.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-02/06 Mesures en faveur de l'amélioration de la réponse opérationnelle, de l'organisation péri-opérationnelle et du pouvoir d'achat.

Madame KHELIFI.- Général, je vous laisse présenter l'ensemble des mesures, il y en a 11 prévues au protocole d'accord que nous avons signé avec les organisations syndicales mercredi.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, madame la présidente.

Ce protocole d'accord prévoit deux grandes familles de mesures, la première en faveur de la réponse opérationnelle et de l'organisation péri-opérationnelle.

Mesure n° 1 : la création de postes.

Une première disposition créerait 15 postes supplémentaires de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers pour renforcer les territoires de la métropole de Lyon et du département du Rhône, portant l'effectif de référence à 1 085 postes budgétaires de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers pour l'année 2025.

Il est créé également un poste de sapeur-pompier professionnel officier qui portera l'effectif de référence à 231 postes budgétaires pour l'année 2025.

Ces recrutements auront un impact budgétaire estimé à 270 000 € pour l'exercice 2025 et à 820 000 € en année pleine, le temps de mettre en œuvre les mesures.

Mesure n° 2 : l'augmentation du nombre de postes d'adjudants de sapeurs-pompiers professionnels.

Le tableau des effectifs sera fixé pour l'année 2025 à 645 postes contre 635 en 2024.

Mesure n° 3 : l'aménagement du régime de travail de droit commun en gardes de 12 heures.

La possibilité est offerte d'accéder à un régime de travail en gardes de 12 heures avec une base cyclée à 50 %. Le dispositif sera mis en place à compter du quatrième trimestre 2025.

Je confirme qu'il y aura des réunions de travail pour proposer, sur le plan de charge que nous avons à l'esprit, au conseil d'administration de fin mars, les règles de mise en œuvre du dispositif.

Mesure n° 4 : les modalités d'accès au nouveau régime de travail dérogatoire en gardes de 24 heures et de 12 heures.

L'accès à ce régime sera facilité au regard des possibilités du service jusqu'à l'extinction du régime de travail dérogatoire en gardes de 24 heures, au plus tard le 31 décembre 2027. Nous devrions permettre cette bascule plus rapidement.

Mesure n° 5 : la création de postes dès lors que le plafond de 500 000 € d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IFTS) versés est atteint.

Cela signifie que l'établissement fixe une ligne où la règle est l'emploi permanent. Le recours à des heures supplémentaires est une mesure de souplesse, il est tout à fait logique d'en disposer, mais on ne fonctionnera pas durablement qu'en ayant recours à des heures

supplémentaires. Si l'on institutionnalise le fait qu'il y a besoin d'un volume plus important d'heures supplémentaires, le seuil étant de 500 000 €, il sera soumis l'opportunité de basculer sur des emplois pérennes.

Nous nous sommes tous donné comme ligne d'évaluation le fait que nous pouvions être soumis une année à des épisodes opérationnels particuliers. Il peut y avoir la nécessité de dépasser ces 500 000 € pour du conjoncturel, il n'y aura pas forcément une bascule systématique l'année suivante. C'est une ligne de pilotage de la masse salariale.

Ensuite, nous avons un bloc de mesures sur le pouvoir d'achat et la reconnaissance de l'engagement professionnel.

Mesure n° 6 : le maintien du versement de l'ICL (indemnité compensatrice de logement). C'est une recommandation de la CRC qui l'avait mise en lumière en indiquant que cette prime historique, qui a plus de 40 ans, était illégale. Les choses ont évolué, un recours a été déposé auprès de la CRC par les organisations syndicales, il a été rejeté pour un problème de forme. En revanche, le fond n'a pas été examiné.

Il se trouve que les organisations syndicales ont versé au dossier des pièces complémentaires, elles ont consulté environ 100 000 feuillets dans les archives de la ville de Lyon, les archives départementales, et ont retrouvé des pièces anciennes de 1924, voire antérieures, pour justifier de la filiation de cette prime et de son ancrage historique dans la rémunération des sapeurs-pompiers professionnels.

Sur cette base, nous avons pris l'engagement de chercher, devant les juridictions administratives, à faire évoluer cet avis puisque des pièces nouvelles n'ont pas été examinées lors du contrôle.

Sur la base de ces éléments nouveaux, nous souhaitons engager un recours sur le fond auprès des juridictions administratives.

Ce recours permettra de sanctuariser le versement de l'ICL puisqu'il n'est pas suspensif.

Mesure n° 7 : la revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers hors « ex-Courly ».

Les plus anciens qui bénéficient de l'ICL ne seront pas visés par ce dispositif.

Les coefficients de l'IAT seront portés à :

- 6 pour les SPPNO du grade de sapeur à sergent ;
- 3,421 pour les SPPNO du grade d'adjudant.

Mesure n° 8 : la revalorisation de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) des lieutenants et capitaines de SPP hors « ex-Courly » et des personnels de la sous-direction santé du grade d'infirmier (lieutenant).

C'est une mesure miroir, les taux permettent une augmentation respectivement de :

- 0,57 point pour les lieutenants 2^e classe, 1^{re} classe et hors classe ;
- 0,45 point pour les capitaines et les personnels de la sous-direction santé du grade d'infirmier (lieutenant).

Il serait octroyé la même augmentation qui est en moyenne de 43 € brut par agent.

Mesure n° 9 : la revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des PATS.

C'est exactement le même principe, ces personnels se verront attribuer par le biais de ce dispositif une augmentation salariale individuelle de l'ordre de 43 € en moyenne.

L'ensemble de ces mesures 7, 8 et 9 auront un coût pour 2025 de 600 000 € et de 720 000 € en année pleine. Elles seront mises en œuvre à partir du 1^{er} mars 2025.

Mesure n° 10 : l'instauration de la prime d'intéressement tenant compte de la performance collective des services (PIPCS) au titre de l'année 2024.

La délibération précise qui sont les bénéficiaires, c'est-à-dire les fonctionnaires titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale et les agents contractuels.

Les conditions de versement sont d'avoir une présence effective d'au moins six mois sur la durée de la période de référence de 12 mois consécutifs.

Nous avons ensuite la détermination d'objectifs et d'indicateurs puisque c'est un mécanisme qui passe en deux temps : un premier arrêté de la présidente fixe, après avis du comité social territorial, les résultats à atteindre et les indicateurs retenus. Ensuite viennent les modalités de versement.

Il a été proposé de verser une prime de 600 € brut en une seule fois.

Un deuxième arrêté de la présidente viendra constater l'atteinte effective des objectifs par direction.

Cette mesure pèse pour 990 000 € sur l'exercice 2025.

Madame KHELIFI.- Merci pour cette présentation.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

C'était le dernier rapport, mais deux documents vous ont été remis sur table.

(Départ de M. PFEFFER à 17 heures 32)

Bilan opérationnel 2024

Contrôleur général CLAVAUD.- Ce premier document que nous vous remettons chaque année rend compte de l'activité du SDMIS en 2024.

Nous avons reçu 462 618 appels, une baisse d'environ 12 % par rapport à l'année précédente. Cela représente 1 264 appels par jour en moyenne.

Nous avons réalisé 112 671 opérations de secours, en moyenne 308 par jour, soit une intervention toutes les 4 minutes 30. L'année dernière, nous étions plutôt sur une opération toutes les 4 minutes.

Nous avons pour objectif de maîtriser la volumétrie opérationnelle. Nous avons pris beaucoup de mesures, notamment dans le cadre d'actions interservices, pour mieux maîtriser le flux des opérations pour secours d'urgence à personne. Cela a été l'objet d'un long travail pendant toute l'année avec nos partenaires de la santé (SAMU, HCL, ARS) pour faire en sorte d'utiliser la ressource sapeurs-pompiers à meilleur escient, donc ne pas surcharger nos personnels par des opérations qui n'auraient pas de caractère d'urgence.

Les résultats commencent à être intéressants puisque, sur le volume du secours d'urgence à personne, qui représente le gros de notre activité (80 %), nous avons enregistré une baisse de 3,2 %.

Au total, la volumétrie opérationnelle entre 2023 et 2024 a diminué de 3,7 %, le gros du contingent est bien sur le plus gros volume d'activité.

Cela signifie que cette stratégie de se concentrer sur les missions d'urgence fonctionne. Nous travaillons encore sur un certain nombre de choses. C'est une stratégie importante de maîtrise de notre volumétrie.

Le spectre des accidents de circulation est resté stable à 7 773.

Nous enregistrons une baisse significative de 17 % des opérations d'incendie, nous en avons réalisé 5 611.

Les opérations diverses sont en légère baisse, nous en avons réalisé 7 029.

Nous avons pris en charge 95 315 victimes contre un peu moins de 99 000 en 2023, soit une baisse de l'ordre de 3 % du nombre de victimes prises en charge.

Nous avons l'habitude de présenter notre activité aussi en sortie d'engins, régulièrement, sur une opération de secours, nous en mobilisons plusieurs : 112 000 opérations de secours se traduisent par 150 000 sorties d'engins. Nous retrouvons la ventilation du nombre de véhicules mobilisés :

- 105 000 véhicules de secours et d'assistance aux victimes ;
- 7 700 pour du soutien sanitaire et médical d'urgence qui est aussi l'activité de la sous-direction santé. Nous avons un gros travail de soutien et d'accompagnement ;
- 9 650 engins incendie ;
- 6 800 moyens élévateurs aériens ;
- 20 000 véhicules divers : engins spécialisés de lutte contre les pollutions, véhicule tout usage, véhicules de balisage ;
- 618 opérations avec l'hélicoptère de la sécurité civile.

Voilà pour ce rapport.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Prévention et lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers – Bilan 2024

Contrôleur général CLAVAUD.- C'est aussi un rapport important pour lequel nous rendons compte chaque année.

En première page, vous trouvez le rappel de ce que je viens de vous présenter : la répartition des opérations de secours depuis 2015 pour toutes les années. Par rapport à l'année 2022, nous avons baissé en 2023 et 2024. Ce sont des mesures de freinage et de maîtrise de notre activité.

Parmi les mesures importantes, je voudrais évoquer, en complément de cette stratégie de freinage, les actions sur la maîtrise des temps d'attente aux urgences.

Nous avons engagé un gros travail avec nos partenaires pour limiter ce temps d'attente.

Vous aviez voté au précédent conseil d'administration un dispositif nous permettant d'entrer en négociation avec les partenaires de la santé lorsque nous observons des délais d'attente qui vont au-delà du seuil d'alerte de cinq minutes. On peut demander le remboursement. Ce sont des mesures intéressantes pour négocier, au-delà du volume d'activité, le temps pendant lequel nos équipages sont indûment utilisés.

J'ajoute que nous avons mis en place ce que j'appelle la sanctuarisation de la réponse incendie qui était dans le début des discussions lors du conflit : nous avons la possibilité aujourd'hui, parce que nous gérons en temps réel la disponibilité des ambulances partagées avec le SAMU, en fonction du volume de sollicitations de nos ambulances, d'envoyer un signal au SAMU et nous passons en tension.

Nous n'assurons plus avec les mêmes délais la réponse aux opérations d'urgence non vitales, les urgences fonctionnelles, pour garder

pour nos équipes une réponse incendie et garantir la capacité à faire face à un départ de feu. Nous sanctuarisons nos engins, échelles, fourgons pour faire des sauvetages si nous sommes sur des incendies violents.

Derrière ces chiffres, il y a aussi une stratégie d'organisation et de gestion de nos moyens dans un écosystème complexe. Il est important de l'avoir à l'esprit.

Je reviens sur le sujet des plaintes et des agressions. Là encore, en première page, les courbes d'évolution : nous sommes sur une année 2024 conforme à ce que nous avons observé les années précédentes. Nous avons recensé 52 faits d'agression. L'agression est caractérisée à partir du moment où le sapeur-pompier porte plainte, donc 52 affaires pour lesquelles il y a eu un dépôt de plainte. Nous préconisons un dépôt de plainte systématique.

Notre dispositif est robuste pour accompagner nos personnels. Ces 52 plaintes ont concerné 84 sapeurs-pompiers.

Sur ces 52 dépôts de plainte, nous avons :

- 1 menace par arme ;
- 11 tentatives et/ou agressions physiques avec mise en danger de la vie d'autrui ;
- aucun jet de projectiles ou de dégradations ;
- 40 menaces de mort, menaces verbales ou outrages.

Ces 52 plaintes concernent 25 opérations de secours et soins d'urgence aux personnes : 15 fois l'agresseur est la victime, 10 fois l'agresseur est un tiers, en règle générale dans l'entourage proche de la victime.

Le volume d'agressions faites par les victimes elles-mêmes reste significatif.

Nous avons eu une agression sur une opération diverse, une sur un incendie, et 25 agressions verbales contre nos opérateurs au centre de traitement de l'alerte.

On sent que des gens sont très agressifs dès qu'ils appellent. Les personnels du CTA ne sont malheureusement pas protégés de la violence de la société.

Lorsque nous analysons à la prise d'appel une ambiance opérationnelle, nous avons un dispositif qui nous permet, en fonction de l'ambiance sonore, de la phraséologie utilisée par les appelants, par rapport au contexte opérationnel, d'identifier à l'appel des situations potentiellement hostiles. Cela signifie que l'on va, dès l'appel, basculer sur une mesure de renforcement. Nous avons plusieurs niveaux.

Sur ces 462 618 appels reçus qui ont généré 112 671 opérations de secours, pour 601 d'entre elles, nous avons activé notre dispositif de situation potentiellement hostile. Ce sont des mesures de renforcement ou de massification du départ pour avoir un effet dissuasif et une sorte de vigie qui surveille l'entourage des intervenants.

Sur ces 601 interventions que nous avons détectées comme potentiellement hostiles, il n'y a jamais eu d'agression de nos sapeurs-pompiers. Cela signifie que notre dispositif fonctionne.

Nous avons plusieurs niveaux d'intensité pour l'activation de ce dispositif :

- Vert : léger
- Orange : intermédiaire
- Rouge : intensification maximale du niveau

Ces 601 interventions représentent quand même une fréquence de deux par jour, ce n'est pas banal. Cela traduit le fait que cette discrimination dans la liste des appels fonctionne et ce n'est pas rare.

Sur les 112 070 autres interventions de secours qui n'ont pas présenté de signe inquiétant, nous avons eu des agressions. À l'appel, il n'y avait rien de détecté et, sur le terrain, il y a eu agression.

Nous avons eu 18 déclenchements de caméras individuelles par les sapeurs-pompiers en intervention en 2024, 128 l'ont été depuis la mise en œuvre des caméras individuelles au SDMIS en 2019.

C'est un dispositif qui accompagne nos intervenants, ils l'utilisent à discrétion. Ce sont éventuellement des enregistrements que nous sommes amenés à verser lors des dépôts de plainte pour confondre les auteurs et attester de la violence que nos équipes subissent.

S'agissant de la répartition géographique, nous avons une dissémination progressive de la violence, ce n'est surtout pas l'apanage de quelques quartiers.

Une part importante de la violence est observée dans l'hypercentre de Lyon, avec une population de noctambules, sous emprise d'alcool, de stupéfiants. Nous sommes très loin de la violence à laquelle nous étions confrontés il y a une vingtaine d'années, des agressions dans certains quartiers avec des embuscades.

Cela peut arriver ponctuellement, mais, nous subissons aussi des agressions en zone rurale, où il y a un maillage pourtant moins dense d'habitations. Nous voyons monter cette violence diffuse parce que nous intervenons de plus en plus dans des situations où il y a des agressions à l'arme blanche, pas contre les sapeurs-pompiers, mais même en milieu rural.

De 2019 à 2024, nous avons recensé 300 agressions et 646 sapeurs-pompiers ont déposé plainte.

Madame KHELIFI.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Madame COLLIN.- Est-ce que l'on fait un suivi des dépôts de plainte pour les faits les plus dangereux, menace avec arme, agression physique ?

Contrôleur général CLAUD.- Effectivement, une procédure est mise à place.

Lorsque l'on a le signalement d'un personnel ou d'un équipage agressé, on déclenche l'accompagnement hiérarchique. Un officier supérieur accompagne nos équipes lors du dépôt de plainte.

Ensuite, le service juridique rentre très vite dans la boucle puisqu'il y a une systématisation de l'octroi de la protection fonctionnelle, puis un suivi de l'évolution de l'enquête et de son résultat lorsque les auteurs sont identifiés, ce qui est assez fréquent, et un accompagnement lors des audiences.

(Départ de M. GUILLOTEAU à 17 heures 44)

On a en parallèle, par le biais de la sous-direction santé, en fonction de ce qui s'est passé, en fonction de l'atteinte subie par nos équipes, un soutien psychologique pour assurer le suivi, l'accompagnement. Cela fonctionne efficacement.

Madame KHELIFI.- Merci pour votre réponse.

Monsieur DEVINAZ.- Je remercie le contrôleur général de ces bilans qui nous permettent de mesurer concrètement l'activité.

Je sais que l'on en demande toujours plus, mais est-ce que tous les SDIS dressent ce type de bilan ? Y a-t-il une somme au niveau national ? Dans quel cas y a-t-il une comparaison pour permettre aux départements de se situer par rapport au national ?

Contrôleur général CLAUD.- Oui, monsieur le sénateur, il existe un observatoire national des violences contre les sapeurs-pompiers. C'est un sujet qui est suivi par la direction générale de la sécurité civile, les données sont consolidées et l'on peut se situer par rapport à l'évolution nationale. Je n'ai pas ces éléments à l'instant, mais je peux vous les communiquer, ils existent.

Monsieur DEVINAZ.- Dès que l'on donne des chiffres, on a tendance à vouloir plus de précisions, mais il est toujours intéressant de pouvoir se situer au niveau national.

En tant que sénateur, je voudrais remercier tous les acteurs qui ont permis de sortir de la crise dans laquelle nous étions, j'espère que cela permettra de regarder la réalité dans un climat plus apaisé au niveau local. Je voudrais confirmer ce qu'a dit M. VERCHERE tout à l'heure : au Sénat, nous sommes conscients de la situation financière dans laquelle se trouvent tous les départements, avec des obligations dont le coût augmente et des ressources aléatoires qui ne peuvent pas augmenter.

Nous sommes aussi conscients que les forces de secours et de sécurité, compte tenu du contexte, du changement climatique, sont appelées à être de plus en plus sollicitées. Ce sont des services qui verront augmenter leur activité et il se posera d'une façon ou d'une autre le problème du financement des SDIS au-delà des difficultés du département. Les SDIS sont appelés aussi à interagir entre eux par rapport à de grands incendies et des inondations.

C'est dans un climat apaisé au niveau local qu'il faut regarder la réalité des problèmes. Certains assument la majorité aujourd'hui, d'autres assument la minorité, après les élections, les choses peuvent s'inverser, mais les problèmes restent.

Madame KHELIFI.- Sur ces bonnes paroles, merci à toutes et tous. Très bonne soirée. Nous nous donnons rendez-vous le 28 mars 2025 et le 27 juin 2025, toujours à 16 heures.

(La séance est levée à 18 heures 02.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



